

*La Société civile des auteurs multimedia rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone 01 56 69 58 58 Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Communiqué

Paris, le 9 janvier 2014

RAPPORT BONNELL : essai à transformer pour le documentaire

Le rapport rendu par René Bonnell a retenu toute l'attention de la Scam, très attachée au développement du documentaire en salles, lequel doit faire l'objet d'une réflexion particulière, et pour lequel elle a, à diverses reprises, formulé des propositions aux pouvoirs publics, au CNC et à la mission Lescure.

En effet, le documentaire est le genre le plus fragile du secteur cinématographique – son budget moyen est inférieur à 1 million d'euros. Mais sa présence sur les écrans en salle augmente d'années en années (92 films sortis en 2012) avec parfois de beaux succès comme « Sur les Chemins de l'école » de Pascal Plisson.

La bipolarisation du secteur cinématographique avérée – films bien financés contre films précaires – est à la source des tensions qui l'animent ces dernières années, qui affleuraient déjà lors des négociations de l'accord sur la transparence en 2010 dont la Scam est signataire, et qui ont culminé lors de la négociation de la convention collective en 2013.

Dans ce contexte, le rapport Bonnell, dense et très complet, contient moult propositions qui nécessitent pour certaines, d'être analysées en détail.

Elle salue les propositions qui vont dans le sens d'une transparence renforcée et du développement de l'offre légale :

- l'option de coadministration des intérêts des auteurs et producteurs avec la participation des sociétés d'auteurs est audacieuse et intéressante. Les documentaristes sont très investis dans l'exploitation de leur film, et déplorent le manque de visibilité sur les recettes d'exploitation qu'ils contribuent à générer par leur promotion.

- ayant toujours été favorable à une rémunération de l'auteur sur la recette brute d'exploitation, conformément à une jurisprudence constante, et à la transparence des relations avec les producteurs, la Scam estime nécessaire de creuser la piste de réflexion de l'annexe 5 du rapport pour une évolution des usages, de la recette nette vers la recette brute.

- la Scam salue également l'appel à une action énergique contre le piratage dont le documentaire est amplement victime et corrélativement la révision de la chronologie des médias. Il confirme en tout point la position exprimée par la Scam en faveur de dérogations, de fenêtres d'exploitation glissantes et d'une disponibilité en vidéo à la demande par abonnement plus avancée. Alors ... qu'attend-t-on ?

Plusieurs préconisations retiennent encore l'attention de la Scam. Elle ne peut être que sensible à la proposition 26 relative à la distribution des films fragiles. Nous encourageons le secteur à ouvrir une discussion sans tabou notamment sur les sorties simultanées en V&D et à adopter toutes mesures propres à améliorer l'exposition du documentaire cinématographique.

Hier encore, les professionnels semblaient appeler d'une voix unanime à la refonte du système de financement du cinéma. Sauront-ils surmonter les habituels attermoissements pour le réformer au bénéfice de tous ? La Scam pour sa part s'appliquera activement à sa mise en œuvre dans la réflexion annoncée qui fera suite au rapport Bonnell. Elle est déterminée à ce que le documentaire en salles soit pleinement pris en compte dans les réformes envisagées.